



MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-01

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 14 janvier 2021

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY,

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Vincent GUICHARDAN

APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Vu la délibération n°2020-39 du 23 novembre 2020 actant la dissolution du SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu la délibération n°2020-41 du 23 novembre 2020 fixant les tarifs applicables au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Maire rappelle que la gestion du restaurant scolaire relève depuis le 1^{er} janvier 2021 de la compétence de la commune et qu'un règlement intérieur doit être établi.

Le projet du règlement est annexé à la présente délibération, il définit les conditions d'inscription, de réservation, de fonctionnement, les tarifs et les modalités de facturation. Il comprend également la Charte du Restaurant scolaire.

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire de Malafretaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement du restaurant scolaire ci-annexé applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire de Malafretaz à compter du 1^{er} janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX.

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 22 JAN. 2021

Publiée le 27 JAN. 2021

Le Maire,
G LEROUX

